

Bruxelles, le 12 septembre 2001

Une politique des transports au service des citoyens européens

Recentrer la politique européenne des transports sur les demandes et besoins des citoyens, telle est l'ambition de la Commission européenne pour les dix prochaines années. En adoptant aujourd'hui le Livre Blanc « La politique européenne des transports à l'horizon 2010 : l'heure des choix », la Commission européenne met pour la première fois les besoins des usagers au coeur de sa stratégie et propose près de soixante mesures pour réussir ce pari. La première de ces mesures visera à effectuer un rééquilibrage modal à l'horizon 2010, grâce à une politique active de revitalisation du rail, promotion des transports maritime et fluvial, et de développement de l'intermodalité. En effet, la Commission européenne entend assurer à tous les citoyens un développement des transports européens qui garantisse simultanément l'efficacité, la qualité et la sécurité. Ce document de réflexion et de propositions constitue également la première contribution concrète à la stratégie de développement durable arrêtée par le Conseil européen de Göteborg en juin dernier. « L'Union européenne doit répondre aux attentes des Européens et concilier des exigences parfois contradictoires pour contribuer au développement économique tout en renforçant notre qualité de vie » a insisté Loyola de Palacio, vice-présidente en charge des Transports et de l'énergie. « Les citoyens européens méritent un système de transports performant, qui garantisse la qualité et la sécurité : le Livre Blanc en pose les fondements, grâce à une utilisation plus imaginative et rationnelle des différents moyens de transport et des infrastructures » a-t-elle ajouté.

La Commission propose aujourd'hui avec son nouveau Livre Blanc sur la politique des transports un véritable plan d'action visant à améliorer substantiellement la qualité et l'efficacité des transports européens. Elle se donne également les moyens de découpler progressivement l'augmentation constante de la mobilité et la croissance économique, afin de réduire la pression sur l'environnement et la congestion, tout en maintenant la compétitivité économique de l'Union européenne.

Elle propose ainsi près de soixante mesures pour développer une politique des transports au service des citoyens européens.

- **Promotion des droits des passagers :** La Commission proposera prochainement un renforcement des droits des passagers aériens, y compris en termes d'indemnités, lorsqu'ils sont victimes de retards ou de refus d'embarquement par les compagnies aériennes. La prochaine étape sera d'étendre les mesures de protection des passagers aux autres modes de transport, notamment au rail, à la navigation maritime et, dans la mesure du possible aux transports urbains.
- **Renforcer la sécurité routière.** Plus de 41 000 européens ont perdu la vie sur les routes en 2000. La Commission appelle à mobiliser toutes les énergies pour réduire de moitié le nombre de tués d'ici 2010. Pour sa part, elle fera des

propositions pour développer une signalisation appropriée des points noirs, lutter contre les temps de conduite trop longs, harmoniser les sanctions dans le transport routier au niveau européen, et accroître considérablement l'utilisation des nouvelles technologies : nouveaux véhicules sûrs, protection des occupants en cas de chocs, fixation des normes de sécurité pour la conception des faces avant des voitures notamment.

- **Faire de la sécurité une priorité** : Plus généralement, la Commission se donne pour objectif de veiller à ce que la sécurité soit en toutes circonstances une priorité. Du transport aérien au transport maritime, en passant par le transport ferroviaire, le plus haut niveau possible de sécurité doit être garanti aux citoyens grâce à une législation appropriée et la stricte application des contrôles et sanctions.
- **Stopper la congestion** : si rien n'est fait l'Europe se trouvera rapidement menacée « d'apoplexie au centre et de paralysie aux extrémités ». La Commission propose de mettre fin aux tendances actuelles et de rééquilibrer la répartition entre les différents modes de transport grâce à une politique volontariste en faveur de l'intermodalité et de promotion des transports ferroviaire, maritime et fluvial. A cet égard, la Commission entend promouvoir un nouveau programme de promotion d'intermodalité « Marco Polo », d'une dotation annuelle de 30 millions € par an.
- **Vers une mobilité durable** : la compatibilité du transport européen avec la protection de l'environnement doit être une priorité. A cet effet, la Commission met en place une panoplie de mesures d'envergure : développement d'une tarification juste des infrastructures -qui prenne en compte les coûts externes, et encourage l'utilisation des modes de transports les moins polluants- ; définition de zones sensibles, notamment dans les Alpes et les Pyrénées, pouvant bénéficier de financements supplémentaires en faveur de transports alternatifs ; promotion des carburants propres.....
- **Vers une taxation harmonisée du carburant professionnel pour le transport routier** : une harmonisation de la fiscalité du gazole professionnel réduirait les distorsions de concurrence sur le marché libéralisé du transport routier.
- **Assurer la qualité des transports en Europe** : Le développement des transports européens doit être compatible avec les exigences de qualité. La Commission recommande notamment un rapprochement des conditions de travail, notamment dans le transport routier, et le maintien d'un service public de qualité. En outre, elle compte favoriser, dans le respect du principe de subsidiarité, l'échange de « bonnes pratiques » en faveur de transports urbains de qualité, visant à une meilleure utilisation des transports en commun et des infrastructures existantes.
- **Réalisation de grandes infrastructures**. Dans le cadre des réseaux transeuropéens, la Commission propose de compléter les réseaux prévus en se concentrant sur les chaînons manquants (notamment réseau transeuropéen ferroviaire rapide pour les voyageurs comprenant les lignes à grande vitesse et les systèmes permettant leur connexion aux aéroports) et les infrastructures ayant un réel potentiel de transfert de marchandises de la route vers le rail (notamment traversée ferroviaire à grande capacité à travers les Pyrénées).
- **Galileo, le système de radionavigation européen**. La technologie de radionavigation par satellite est à ce jour maîtrisée seulement par les Etats-Unis et partiellement par la Russie. Il est temps d'offrir aux citoyens européens un système européen fiable leur permettant de jouir de nouveaux services universels, disponibles par chacun où qu'ils soient : localisation automobile, suivi des patients médicaux à distance, systèmes d'information géographique

pour l'agriculture par exemple. A cette fin la Commission propose de rendre opérationnel le système Galileo dès 2008.

- **Maîtriser la mondialisation** : trop souvent l'Europe intervient de façon désordonnée ou inadéquate sur la scène mondiale, au détriment de l'efficacité. Le Livre Blanc propose de renforcer la place de l'Union européenne au sein des organisations internationales comme l'Organisation Maritime Internationale (OMI) ou l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) afin de faire mieux entendre la voix de l'Europe et de mettre l'Union européenne à l'avant-garde du renforcement de la sécurité et de la protection de l'environnement.

Le nouveau Livre blanc promeut un tournant qualitatif dans la politique des transports afin d'accompagner les mesures d'ouverture des marchés par des mesures en faveur de services de transports variés respectueux de l'environnement. De la volonté commune de réaliser les changements proposés dépendra la compétitivité de l'économie européenne et la mise en place d'un modèle européen de qualité pour les citoyens.

Le texte complet du Livre blanc sera disponible aujourd'hui à l'adresse suivante : http://europa.eu.int/comm/energy_transport/en/lb_en.html.

*Gilles GANTELET: 02/299.48.96
Dina AVRAAM : 02/295.96.67*